

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS 12.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 12.05.2028

Numéro de publication: KK08-000000744

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Marie Ernestine CHARREX, succession répudiée

Débiteurs:

Marie Ernestine CHARREX

Nationalité: Suisse

Date de naissance: 05.08.1924

Date de décès: 19.02.2021

Dernier domicile connu:

Pré de Monthey 8A

1955 Chamoson

Objets vendus aux enchères:

Commune de Chamoson, nom local Prés de Monthey : PPE 50289, soit quote-part de 136/1000èmes de la parcelle de base n° 9246 avec droit exclusif sur l'appartement n° 33 et PPE 50275, soit quote-part de 3/100èmes de la parcelle de base n° 9246 avec droit exclusif sur le garage n° 3. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : 405'000 francs.

Vente aux enchères

Le 22.06.2023 à 14:00 heure, Salle des Lombards à la Tour Lombarde, Rue Lombarde, le Bourg, 1975 St-Séverin

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office, dès le 6 juin 2023

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Début du délai: 06.06.2023

Fin du délai: 16.06.2023

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Remarques:

Les informations relatives à la vente aux enchères peuvent être consultées sur le site internet des Offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Visites le 9 juin 2023 de 14h à 15h30, rendez-vous sur place. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil et, pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : 52'500 fr. représentant un acompte de 40'000 fr. et une avance de frais de 12'500 francs. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère: en espèce ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant de 52'500 fr. sur le CCP 14-492197-4 de l'office des faillites. Le solde du prix de vente devra être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.